

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026**  
**N°ARR/I2026/2**

Le Maire, Jean-Marie CARAMIAUX ;  
 Vu le code général de la fonction publique ;  
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;  
 Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;  
 Vu la délibération n°3 du conseil municipal du 9 juin 2023 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;  
 Vu l'arrêté n°184/2024 portant sur les lignes directions de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

**Avancement au grade** : Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

NOM/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GEORGE Fabien	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	26/11/2026
POULET Delphine	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/07/2026

Proportion Hommes/Femmes des agents promovables *		
TOTAL	HOMMES	FEMMES
2	1	1

\*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes/Femmes susceptibles d'être promus *		
TOTAL	HOMMES	FEMMES
2	1	1

**Avancement au grade** : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

NOM/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HOCHART José	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2026

Proportion Hommes/Femmes des agents promovables *		
TOTAL	HOMMES	FEMMES
1	1	0

\*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes/Femmes susceptibles d'être promus *		
TOTAL	HOMMES	FEMMES
1	1	0

**Avancement au grade** : Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe

NOM/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
COLOMBANI Elodie	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2026
DUQUESNOY Kelly	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	10/05/2026
FASQUEL Valérie	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2026
HERMANT Laura	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2026
DAMIENS Delphine	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/06/2026

Proportion Hommes/Femmes des agents promouvables *		
TOTAL	HOMMES	FEMMES
5	0	5

\*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes/Femmes susceptibles d'être promus *		
TOTAL	HOMMES	FEMMES
5	0	5

**Avancement au grade** : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

NOM/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PHILIPPE Christine	Adjoint technique	01/07/2026
BARBIER Xavier	Adjoint technique	01/07/2026

Proportion Hommes/Femmes des agents promouvables *		
TOTAL	HOMMES	FEMMES
2	1	1

\*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes/Femmes susceptibles d'être promus *		
TOTAL	HOMMES	FEMMES
2	1	1

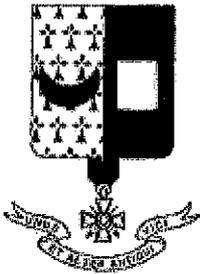
**Avancement au grade** : Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

NOM/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DELAUTRE Frédéric	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2026
FROIDEVAL Lucie	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2026

Proportion Hommes/Femmes des agents promouvables *		
TOTAL	HOMMES	FEMMES
2	1	1

\*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes/Femmes susceptibles d'être promus *		
TOTAL	HOMMES	FEMMES
2	1	1



## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Avancement au grade** : Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe

NOM/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BOROWIAK Guislain	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2026

Proportion Hommes/Femmes des agents promouvables *		
TOTAL	HOMMES	FEMMES
1	1	0

\*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes/Femmes susceptibles d'être promus *		
TOTAL	HOMMES	FEMMES
1	1	0

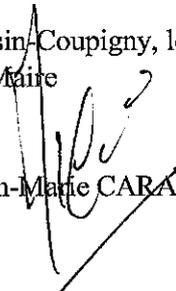
**ARTICLE 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3** : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille ne peut être saisi que par voie de recours formé contre le présent arrêté dans les deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Hersin-Coupiigny, le 5 janvier 2026

Le Maire


  
Jean-Marie CARAMIAUX